

[illegible]

jugement de faire statuer sur la demande à ce cours,
que la requérante n'en aient obtenu aucun. Cependant
il y a l'exception de la nullité de la cession de la mine
qu'il pouvait faire faire de ses biens et de tous autres dommages
et intérêts auquel faisant homme en son domicile actuel. lieu
de l'acte, avoir l'acte de l'acte de l'acte de l'acte.
En fait de ce

Toncler